

## VACANCES DE TOUSSAINT

Du 24 au 28 octobre et du 31 octobre au 4 novembre

# 2022

## VACANCES DE NOEL

Du 19 au 23 décembre et du 26 au 30 décembre

Ouverture des inscriptions  
**LUNDI 19 SEPTEMBRE à 8h30\***

Accueil des enfants nés entre le 01/01/08 et le 30/06/19

\* voir modalités d'inscription en page 2

Centre de loisirs de La Bergue  
422 route de Thonon  
74380 CRANVES SALES  
04.50.39.30.37  
labergue74@gmail.com  
www.labergue.fr



## Modalités d'inscription

Les inscriptions se feront à la semaine complète et **dans la limite des places disponibles**.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances de Toussaint et/ou de Noël, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de **lundi 19 septembre à 8h30**, en vous connectant sur

**[www.inscriptions.labergue.fr](http://www.inscriptions.labergue.fr)**

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder à l'inscription de votre enfant via internet. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

**Important** : il est fortement **déconseillé** d'utiliser votre Smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, il vous faudra nous transmettre **tous les documents nécessaires** à la validation de l'inscription (voir ci-dessous) **au plus tard sous 5 jours ouvrés** :

\* soit par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

\* soit par email à l'adresse **labergue74@gmail.com**

Votre facture vous sera ensuite adressée par email. Le **règlement total du séjour** devra nous être transmis **sous 7 jours ouvrés** après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent bien à ceux demandés. **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera donc en fin de liste d'attente.**

**ATTENTION** : Les séjours réservés mais non validés entraîneront la **suppression des inscriptions et du compte internet**. Pour de futures inscriptions il faudra alors faire une demande au centre, par email, pour être en liste d'attente et des places ne seront attribuées que si la capacité d'accueil le permet.

## Documents obligatoires à transmettre

Pour les enfants qui n'ont pas encore été inscrits en 2022 :

- La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur [www.labergue.fr](http://www.labergue.fr) dans l'onglet « infos d'inscription ») dûment complétées et signées.
- Le carnet de vaccinations de l'enfant (page du DTPolio). Le DTPolio doit être à jour au moment du séjour. Dans le cas contraire, votre enfant ne pourra être accepté au centre.
- L'avis (ou les avis) d'imposition 2021 (sur les revenus 2020) du foyer ou une attestation de quotient familial ou les bons CAF en cours de validité si vous en bénéficiez.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour les enfants déjà inscrits en 2022 :

- Merci d'envoyer un mail sur [labergue74@gmail.com](mailto:labergue74@gmail.com) précisant que vous avez effectué votre réservation
- Les bons CAF en cours de validité pour les personnes qui en bénéficient.

## Arrivée et départ

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit directement au centre (entre 7h et 9h30 le matin et entre 17h et 19h le soir) soit au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous).

Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que votre enfant soit **au même arrêt le matin et le soir tout au long de la semaine**. Il ne sera pas possible de déposer ou de récupérer votre enfant directement au centre.

## Les arrêts de car

	Matin	Soir
<b>ETREMBIERES</b> - Devant le groupe scolaire J.J. ROUSSEAU au Pas de l'Echelle	8h00	18h20
<b>GAILLARD</b> - Devant l'église - Rue de la Libération	8h10	18h10
<b>AMBILLY PAIX</b> - Devant l'école maternelle - Rue de la Paix	8h20	18h00
<b>CENTRE ANNEMASSE</b> - Devant le collège M. SERVET - Rue A. Bastin	8h30	17h50
<b>HUTINS</b> - Ecole des Hutins - Rue de l'Annexion	8h40	17h40
<b>LIVRON</b> - Pharmacie de Livron - Rue JB Charcot à Annemasse	8h50	17h30
<b>SOUS CASSAN</b> - Ecole Jean Mermoz - Parking MJC à Romagny	9h00	17h20
<b>VILLE LA GRAND</b> - Au dessus du collège P. Langevin - Rue de la Pottière	9h10	17h10
<b>VETRAZ MONTHOUX</b> - Parking à côté de la mairie - Rue des Ecoles	8h00	18h00
<b>CRANVES-SALES</b> - Devant le collège Paul Emile Victor	8h10	17h50
<b>SAINT CERGUES</b> - Parking du groupe scolaire - Rue des Ecoles	8h25	17h35
<b>MACHILLY</b> - Arrêt de car à côté de la Gare (route des Voirons)	8h35	17h25
<b>JUVIGNY</b> - Place devant l'Eglise	8h50	17h10
<b>LUCINGES</b> - Place des Anciennes Granges	9h05	16h55
<b>BONNE</b> - Devant la Poste	9h15	16h45

## Horaires du secrétariat

**En dehors des vacances scolaires :**

Lundi de 14h à 17h00  
Mardi : fermé  
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h  
Jeudi de 8h30 à 12h  
Vendredi de 14h à 17h00

**Pendant les vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
et de 14h30 à 18h

## TARIFS 2022

	Tranche tarifaire	Quotient familial	Tarif 5 jours	Tarif 4 jours*
Pour les habitants d'Annemasse Agglo :  Annemasse, Ambilly, Ville-la Grand, Etrembières, Gaillard, Vétraz-Monthoux, Juvigny, Saint-Cergues, Machilly, Lucinges, Bonne et Cranves-Sales	1	Entre 0 et 800 € (avec Bons CAF)	48,00 €	38,40 €
	2	Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF)	64,50 €	51,60 €
	3	Entre 1201 et 1600 €	81,50 €	65,20 €
	4	Entre 1601 et 2000 €	96,50 €	77,20 €
	5	Entre 2001 et 2500 €	113,00 €	90,40 €
	6	Entre 2501 et 3000 €	130,00 €	104,00 €
	7	Entre 3001 et 3600 €	143,00 €	114,40 €
	8	Sup. ou égal à 3601 €	160,00 €	128,00 €

	Tranche tarifaire	Quotient familial	Tarif 5 jours	Tarif 4 jours*
Pour les habitants Des autres communes	1	Entre 0 et 800 € (avec Bons CAF)	145,00 €	116,00 €
	2	Entre 0 et 1200 € (sans Bons CAF)	154,00 €	123,20 €
	3	Entre 1201 et 1600 €	168,00 €	134,40 €
	4	Entre 1601 et 2000 €	180,50 €	144,40 €
	5	Entre 2001 et 2500 €	193,50 €	154,80 €
	6	Entre 2501 et 3000 €	205,50 €	164,40 €
	7	Entre 3001 et 3600 €	232,50 €	186,00 €
	8	Sup. ou égal à 3601 €	260,00 €	208,00 €

\* uniquement pour la semaine du 31 octobre au 4 novembre SANS le 1er novembre

Frais de dossier (valables à la première demande d'inscription de l'année)		
1 enfant : 19,35 €	2 enfants : 26,60 €	3 enfants et + : 31,30 €

### COMMENT TROUVER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL ?

- Vous pouvez demander votre attestation de quotient familial directement auprès de votre CAF ou sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)
- Vous pouvez calculer votre quotient familial en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12 / nb de parts du foyer
---

Le Revenu Fiscal de Référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020). Pour les couples faisant leurs déclarations d'impôts séparément, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

**Attention** : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.



Toute personne dont le quotient familial est compris entre 0 et 800 € mais ne présentant pas les bons CAF sera facturée sur la tranche tarifaire 2.

La tranche tarifaire la plus élevée sera appliquée pour toute personne ne justifiant pas son quotient familial.